

En 2011, plus de 30 millions de personnes bénéficient des prestations versées par les Caf dont 13,6 millions d'enfants

Au titre du mois de décembre 2011, 11 418 586 allocataires ont perçu au moins une prestation de la part des caisses d'Allocations familiales (Caf) : 10 924 219 en Métropole et 494 367 dans les départements d'Outre-mer (Dom). Cela correspond à une progression annuelle globale de 1,2 % (+ 1,1 % en Métropole et + 5 % dans les Dom). Pour l'année 2011, 61,9 milliards d'euros de prestations ont été versées par les Caf.



Au titre du mois de décembre 2011, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé au moins une prestation à 11 418 586 allocataires [10 924 219 en Métropole et 494 367 dans les départements d'Outre-mer (Dom)], soit une progression annuelle globale de 1,2 % [+ 1,1 % en Métropole et + 5 % dans les Dom (tableau 1 et schéma 1)]. La croissance annuelle est soutenue dans les Dom en raison de l'arrivée de Mayotte, territoire devenu le 101^e département français en mars 2011. En décembre 2011, on y dénombre 17 007 allocataires. Sans cet effet de champ, la progression annuelle dans les Dom serait de 1,4 %.

Sur le plan législatif, l'année 2011 a été marquée par l'ouverture du droit au revenu de solidarité active (Rsa) dans les Dom et par la mise en œuvre de la trimestrialisation de l'allocation aux adultes handicapés (Aah) pour les bénéficiaires en emploi.

Entre décembre 2010 et décembre 2011, on observe une forte progression des prestations de logement, particulièrement de l'aide personnalisée au logement [Apl (+ 2,3 %)], mais aussi de l'Aah (+ 4,6 %) et du Rsa (+ 2,1 % en Métropole).

30,6 millions de personnes couvertes par des prestations légales versées par les Caf, dont 13,6 millions d'enfants.

Ces personnes appartiennent à 11,4 millions de foyers allocataires ; près d'un quart d'entre eux (22,4 %) sont des couples avec deux enfants. Viennent ensuite les femmes seules sans enfant (19 %) puis les hommes seuls sans enfant (17 %). Sur un an, on observe une forte augmentation des foyers sans enfant (+ 2 %), en

particulier des couples sans enfant (+ 3,6 %) et des hommes seuls (+ 2,5 %). La tranche d'âge « 50 - 59 ans » représentant 10 % des bénéficiaires, a connu la plus forte croissance sur cette dernière année (+ 3,2 %), suivie par celle des « moins de 25 ans » (+ 2,3 %).

Plus de 6 millions de bénéficiaires d'aides au logement

Les aides au logement constituent la catégorie de prestation la plus fréquemment versée avec 6,1 millions de bénéficiaires, soit un peu plus d'un allocataire sur deux (54,5 %). En comptant les enfants et les autres personnes à charge au sens du logement, environ 12,5 millions de personnes vivent dans un foyer percevant une prestation de logement. Le nombre total de bénéficiaires a progressé de 1,5 % par rapport à décembre 2010 : il atteint ainsi son niveau le plus élevé depuis la création des aides au logement.

Cette augmentation s'explique en partie par le contexte économique et notamment par la progression importante du nombre de chômeurs. Les trois aides au logement n'ont pas évolué de façon homogène. Le nombre de bénéficiaires de l'Apl a augmenté de 2,3 %, celui de l'allocation logement à caractère social (Als) de 1,6 %. *A contrario*, celui de l'allocation à caractère familial (Alf) a diminué de 0,2 %.

Les allocations familiales, principale prestation versée

Les allocations familiales (Af) proprement dites, constituent la principale prestation versée. Elles concernent 4,7 millions de familles, soit 42 % des allocataires. Seules 56 800 familles ont choisi de partager les Af dans le cadre de la résidence alternée.

Tableau 1 - Bénéficiaires de prestations légales au 31 décembre 2011 et montants des prestations versées au titre de l'année 2011

	Métropole		Dom (y compris Mayotte)	
	Bénéficiaires	Montants en milliers d'euros	Bénéficiaires	Montants en milliers d'euros
Naissance et jeune enfant				
■ Prestation d'accueil du jeune enfant	2 211 603	12 013 392	76 034	264 468
. dont primes de naissance ou d'adoption	50 339	610 660	1 978	24 475
. dont allocation de base	1 800 164	3 998 469	71 749	164 238
. dont complément libre de choix d'activité	517 199	2 012 110	6 427	30 568
. dont complément mode de garde	823 199	5 392 153	5 877	45 187
Anciennes prestations (Apje, Ape, Ado, Afeama, Aged)		675		14
Entretien des enfants				
■ Allocations familiales	4 461 202	11 384 753	285 983	549 621
■ Complément familial	786 466	1 536 272	33 662	38 670
■ Allocation de soutien familial	631 256	991 555	95 781	165 119
■ Allocation de rentrée scolaire	2 661 158	1 345 419	176 439	87 283
■ Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	183 367	658 092	8 070	32 471
■ Allocation journalière de présence parentale et allocation de présence parentale	5 007	54 900	23	554
Logement				
■ Aides au logement	5 923 441	15 131 697	198 387	656 245
. dont allocation de logement à caractère familial	1 163 228	3 629 031	121 535	476 013
. dont allocation de logement à caractère social	2 183 639	4 621 284	76 852	180 375
. dont aide personnalisée au logement	2 576 574	6 881 382		-143
Revenus garantis et compléments allocation aux adultes handicapés				
■ Revenu de solidarité active - droit commun	1 834 770	8 420 796	197 600	1 015 725
. dont revenu de solidarité active socle non majoré	1 012 198	5 711 482	134 471	728 435
. dont revenu de solidarité active socle majoré	166 520	1 019 791	30 998	175 010
. dont revenu de solidarité active activité	444 561	1 369 115	19 560	69 180
. dont prime exceptionnelle		320 408		43 100
■ Allocation de parent isolé		1 616	1	1 616
■ Revenu minimum d'insertion		-18 152	69	179
■ Allocation aux adultes handicapés	892 695	6 761 866	31 279	260 666
. complément allocation aux adultes handicapés	691	899	7	9
. majoration pour la vie autonome	133 686	172 001	2 995	3 867
. garantie de ressources personnes handicapées	60 953	136 422	624	1 376
■ Revenu de solidarité		-10	12 119	71 907
Autres				
■ Allocation différentielle	11 659	31 069		
Ensemble*	10 924 219	58 770 921	494 367	3 155 681

(* Les montants et nombres de cette ligne ne sont pas la somme des lignes précédentes.

Sources : Cnaf - fichier Fileas / données comptables.

Depuis juin 2011, une majoration unique des Af, attribuée à partir de l'âge de 14 ans, remplace progressivement les majorations d'Af existantes (11 ans et 16 ans). Sont concernés les enfants nés à compter du 1^{er} mai 1997 dans les familles de deux enfants ou plus. En décembre 2011, 1,2 million de familles ont perçu une majoration pour âge ; parmi elles, 233 000 ont bénéficié de la majoration pour un enfant âgé de 14 ans.

Tableau 2 - Cumul des prestations en Métropole et Dom

	Dom	Métropole	Total	%
■ Une prestation	217 027	6 154 861	6 371 888	55,8
■ Deux prestations	100 300	2 472 565	2 572 865	22,5
■ Trois prestations	68 717	1 121 586	1 190 303	10,4
■ Quatre prestations	60 521	813 563	874 084	7,7
■ Cinq prestations	36 224	285 626	321 850	2,8
■ Six prestations	11 064	71 288	82 352	0,7
■ Sept prestations	514	4 676	5 190	0
■ Huit et plus	0	54	54	0
Total	494 367	10 924 219	11 418 586	100

Sources : Cnaf - fichier Fileas.

Quelques cas de suspension des Af pour absentéisme scolaire sont dénombrés (103 enfants)¹. Depuis 2006, une loi autorise le président du conseil général (Pcg) à suspendre le paiement des Af et du complément familial (Cf) lorsque le contrat de responsabilité parentale n'est pas respecté. La loi du 28 septembre 2010 maintient la possibilité pour le Pcg d'appliquer les sanctions prévues en 2006 et permet à l'inspecteur d'Académie de demander la suspension des Af en cas d'absentéisme.

L'allocation de rentrée scolaire (Ars), prestation sous condition de ressources, a été versée à partir du 19 août 2011 aux familles ayant des enfants âgés de 6 à 18 ans. Son montant est modulé selon trois tranches d'âges : 6 -10 ans, 11 - 14 ans et 15 - 18 ans. Sont concernés par cette prestation 2 126 200 enfants âgés de 6 à 10 ans, 1 583 200 enfants âgés de 10 à 14 ans et 1 041 200 enfants âgés de 15 à 18 ans. Au 31 décembre 2011, le nombre de bénéficiaires (2,84 millions) de l'Ars est inférieur de 0,8 % à celui observé un an auparavant.

Le nombre des bénéficiaires de la Paje demeure stable

La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) concerne 2,29 millions de bénéficiaires, dont 15 % de familles monoparentales et 21,2 % de familles nombreuses. Sur un an, ce nombre est stable (+ 0,1 %), mais avec des différences importantes selon les composantes.

Schéma 1 - Nombre de familles bénéficiaires de prestations légales au 31 décembre 2011

L'allocation de base (Ab) est perçue par 82 % des bénéficiaires de la Paje. Depuis la fin de la montée en charge de ce volet, le nombre de bénéficiaires est relativement stable, autour de 1,9 million.

Le complément de libre choix d'activité (Clca) concerne 523 600 foyers. Depuis décembre 2007, son nombre de bénéficiaires est en constante régression (- 2,9 %).

La croissance du nombre de familles percevant au moins un complément de mode de garde (Cmg) perdure (+ 3,9 %) pour atteindre 829 000 bénéficiaires au 31 décembre 2011. Ces familles représentent plus du tiers (36,2 %) des bénéficiaires de la Paje. 89,3 % d'entre elles font appel à un-e assistant-e maternel-le (740 400), 7,9 % à une garde à domicile (65 800) et 3,5 % à une structure (28 900). Ces trois Cmg sont cumulables. Plus de la moitié des bénéficiaires de la Paje (61 %) ne perçoivent qu'une seule de ses composantes.

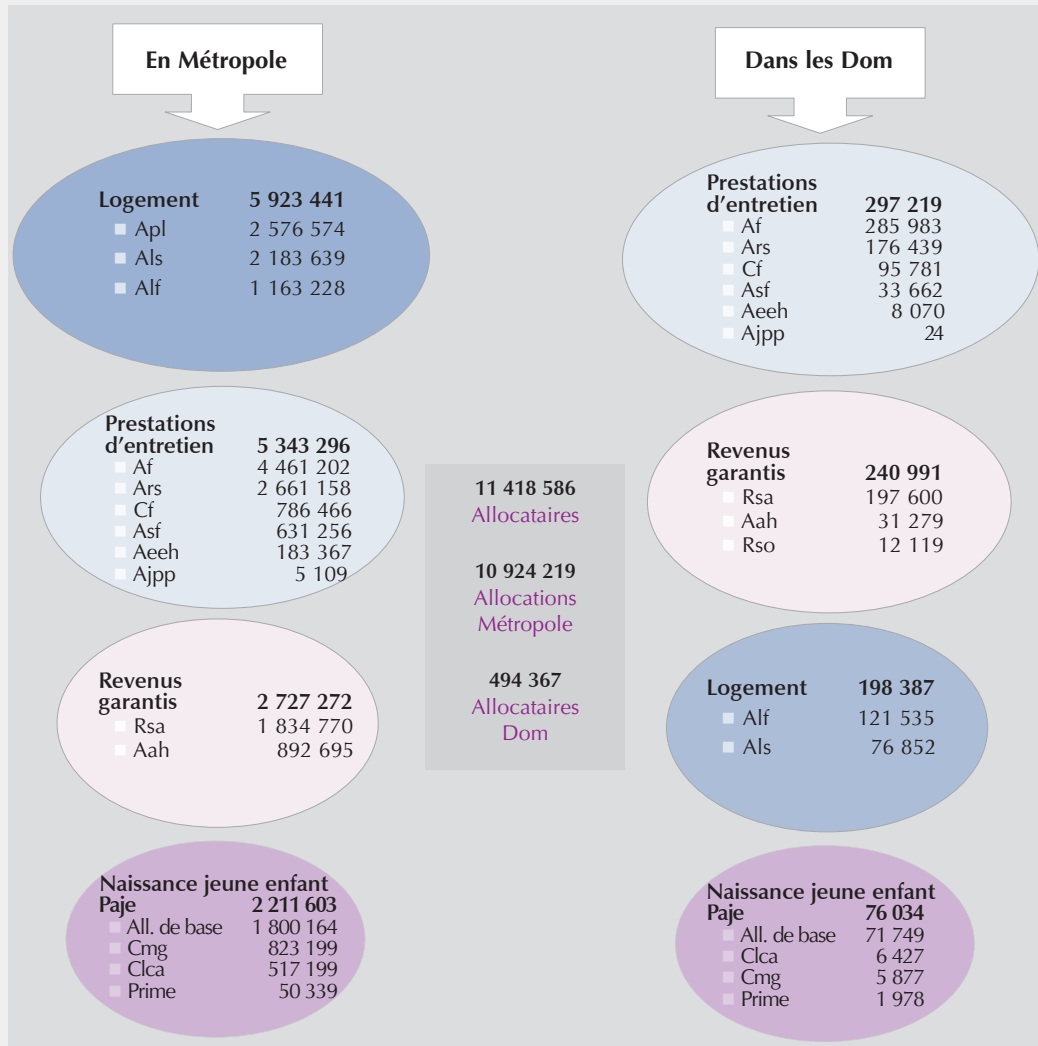
Fin 2011, le Rsa est versé à plus de deux millions de foyers

2 032 370 foyers sont bénéficiaires du Rsa, couvrant au total 3,88 millions de personnes, dont 1,92 million d'enfants âgés de 0 à 25 ans. Entre fin 2010 et fin 2011, en Métropole, le nombre de bénéficiaires du Rsa a progressé de 2,1 %. Dans les Dom, première année de mise en place du Rsa, 197 600 foyers ont touché cette prestation en décembre 2011 ; on dénombrait 170 000 bénéficiaires du Rmi ou de l'allocation de parent isolé (Api) un an plus tôt.

Parmi l'ensemble des bénéficiaires du Rsa, 20 % ont entre 25 et 29 ans et plus de 50 % ont entre 30 et 49 ans. Près de la moitié (47 %) des bénéficiaires sont des hommes ou des femmes sans enfant, un tiers sont des familles monoparentales.

Les bénéficiaires du Rsa socle seul, sont les plus nombreux : ils représentent 66 % du total des foyers. Parmi eux, plus d'un bénéficiaire sur deux (53 %) sont des hommes seuls ou des femmes seules. Par construction, la population allocataire du Rsa socle a des caractéristiques similaires à celles des bénéficiaires du Rmi et de l'Api, le volet socle ayant pris le relais de ces deux anciens minima sociaux.

Le montant de Rsa varie en fonction des revenus d'activité : en moyenne, un allocataire perçoit un montant de 368 euros par mois en Métropole et de 418 euros dans les Dom. Les bénéficiaires du Rsa dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire, c'est-à-dire percevant un Rsa financé par le département, sont soumis à une obligation de suivi des droits et devoirs. Ainsi, ils doivent entreprendre des actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle. Les enfants et personnes âgées de moins de 25 ans ne sont pas concernés par cette mesure. Fin décembre 2011, 1 777 300 adultes étaient soumis aux droits et devoirs, soit la quasi-totalité (98,7 %) des adultes concernés.



Source : Cnaf - fichier Fileas.

Note : ce schéma présente les catégories de prestations en Métropole et dans les Dom. Alors qu'en Métropole, plus de la moitié des bénéficiaires perçoivent une aide au logement, dans les Dom les bénéficiaires des prestations d'entretien sont les plus nombreux (60,1 %). Les bénéficiaires d'aides au logement représentent 41,5 % des allocataires.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires du Rsa ne signifie pas que les foyers sont restés continûment dans le dispositif. Les droits des allocataires sont recalculés tous les trois mois et les flux d'entrées et de sorties peuvent être importants. Ainsi, plus de 517 600 bénéficiaires sont entrés dans le dispositif Rsa au cours de l'année 2011, et 424 000 foyers présents en 2010, en sont sortis durant cette même période. L'importance des phénomènes d'entrées-sorties se traduit par le fait que le nombre de bénéficiaires du Rsa au cours de l'année est très supérieur à l'effectif observé en décembre : le double pour le Rsa activité seul, et 1,5 fois plus pour le Rsa socle.

Environ un tiers des foyers allocataires du Rsa sont en emploi. Il s'agit des bénéficiaires du Rsa socle et activité ou du Rsa activité seul, ayant un abattement de 38 % de leurs revenus d'activité. Sont concernés également les bénéficiaires du Rsa socle seul étant en période de cumul intégral, suite à une récente reprise d'emploi.

Plan de revalorisation de l'Aah sur cinq ans

Le nombre de bénéficiaires de l'Aah (924 000) augmente de 4,6 %, en raison du plan de revalorisation de cette prestation sur cinq ans. Autant d'hommes que de femmes bénéficient de ce dispositif, plus des trois quarts (76 %) sont des personnes isolées et pratiquement les deux tiers ont un taux d'incapacité supérieur à 79 %.

Tableau 3 - Bénéficiaires de prestations avec ou sans combinaison au 31 décembre 2011

1 786 567	Als
1 524 372	Af
1 028 099	Apl
669 644	Paje
610 114	Rsa
594 713	Paje + Af
526 527	Logement + Rsa
405 736	Logement + Aah
392 834	Aah
383 526	Ars + Af
276 386	Ars + Logement + Af
265 332	Ars + Logement + Cf + Af
196 237	Ars + Cf + Af
190 502	Ars + Logement + Paje + Af
187 221	Ars
184 248	Ars + Logement
138 082	Logement + Paje + Af
134 111	Logement + Paje
124 323	Ars + Paje + Af
97 177	Cf + Af
95 417	Ars + Logement + Rsa + Af
91 463	Alf
85 316	Ars + Logement + Rsa
1 430 639	Autres cumuls
11 418 586	Total des allocataires

Sources : Cnaf - fichier Fileas.

Lecture : 610 114 allocataires ne perçoivent que le Rsa.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, pour les bénéficiaires de l'Aah travaillant en milieu ordinaire ou étant travailleurs indépendants, le calcul du montant de l'allocation s'effectue en fonction des ressources trimestrielles². Pour les inactifs et les travailleurs en établissement et service d'aide par le travail (Esat), le droit est toujours calculé à partir des ressources annuelles de 2009. Ainsi 75 400 bénéficiaires ont un mode de calcul trimestriel de l'Aah. La population allocataire de l'Aah perçoit essentiellement cette prestation à taux plein (60,5 %) ; la plus forte progression est enregistrée pour le nombre de bénéficiaires ayant un taux d'incapacité de 50 - 80 %.

727 000 foyers sont bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (Asf), ce nombre étant en légère diminution (- 0,7 %) par rapport à fin 2010. Parmi les bénéficiaires, la quasi-totalité (94,3 %) perçoivent l'Asf non récupérable. 1,15 million d'enfants sont concernés. Le cas le plus fréquent (43 %) est celui où l'un des parents est hors d'état ; les orphelins ne représentent que 17 % des enfants.

Le nombre de bénéficiaires d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeéh) s'établit à 191 400. Par rapport à décembre 2010, on note une progression de 13 % qui doit être relativisée.

En effet, elle résulte essentiellement d'un changement de dénombrement statistique des familles ouvrant droit à l'Aeéh retour au foyer (10 570 familles).

Les familles d'enfants bénéficiaires de cette prestation sont composées pour un quart de familles monoparentales. Par ailleurs, plus de la moitié des familles (52,6 %) touchent l'Aeéh sans complément.

On dénombre 12 100 bénéficiaires du revenu de solidarité (Rso) soit une diminution de 7,5 %. La mise en place du Rsa dans les Dom a en effet modifié les conditions d'attribution : désormais le Rso est réservé aux bénéficiaires du Rsa âgés d'au moins 55 ans au lieu de 50 ans auparavant.

Plus de la moitié des allocataires ne perçoivent qu'une seule prestation

Parmi les 11,4 millions d'allocataires, plus de la moitié ne perçoivent qu'une seule prestation et 3,6 % bénéficient d'au moins cinq prestations (tableau 2). Près d'un quart (22,5 %) des allocataires reçoivent deux prestations (5,2 % touchent les Af et la Paje, 4,6 % une aide au logement et le Rsa), 10,4 % trois prestations et 11,3 % quatre prestations ou plus.

Bénéficiaires selon les principales combinaisons de prestations

Considérant le nombre de prestations versées par les Caf, près de 700 combinaisons différentes ont été recensées pour 11 millions d'allocataires. On observe 23 combinaisons de prestations décrivant 87 % des allocataires (tableau 3).

Lorsque les allocataires ne bénéficient que d'une seule prestation :

- l'Als arrive en premier lieu ; 82 % des bénéficiaires de cette prestation la perçoivent seule ;
- suivent les Af seules, ne représentant pourtant que 34 % du total des bénéficiaires de cette prestation. Il s'agit essentiellement de familles ne pouvant recevoir d'autres allocations sous condition de ressources et n'ayant pas d'enfants gardés par une assistant-e maternel-le ou une garde à domicile ;
- l'Apl arrive en troisième position, 40 % des bénéficiaires de cette aide la perçoivent uniquement. *A contrario*, les bénéficiaires de l'Alf ne sont que 8 % à la toucher de façon exclusive.

Françoise Mathieu ■
Marie-José Robert ■
Chantal Salesses ■
Thierry Van Wassenhove ■

Cnaf - Dser

Directeur de la Publication

Hervé Drouet

Directrice de la rédaction

Christine Chambaz

Directrice adjointe de la rédaction

Delphine Chauffaut

Rédactrice en chef et abonnements

Lucienne Hontarrède

Maquettiste

Ysabelle Michelet

Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr

Tél. : 01 45 65 57 14

Cnaf- 32 avenue de la Sibelle
 75685 Paris Cedex 14
 Tél. : 01 45 65 52 52
 N° ISSN : 1638 - 1769

■ Notes

(1) Le dispositif peut s'appliquer après deux mois d'inassiduité. Les effectifs concernés sont donc susceptibles d'augmenter tout au long de l'année scolaire.

(2) On parle de « trimestrialisation de l'Aah ».